

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hydrazine, solution à 80 %

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 26944

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Hydrazine, solution à 80 %

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|----------------------|----------------------------------|------------------------------|
| Société: | AnalytiChem GmbH | |
| Rue: | Stempelstraße 6 | |
| Lieu: | D-47167 Duisburg | |
| Téléphone: | 0203/5194-0 | Téléfax: 0203/5194-290 |
| E-mail: | info@analytichem.de | |
| Interlocuteur: | Abteilung Produktsicherheit | Téléphone: 0203/5194-107/117 |
| E-mail: | produktsicherheit@analytichem.de | |
| Internet: | www.analytichem.de | |
| Service responsable: | Abteilung Produktsicherheit | |

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

Information supplémentaire

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 2; H330
Acute Tox. 3; H301
Acute Tox. 3; H311
Skin Corr. 1B; H314
Eye Dam. 1; H318
Skin Sens. 1; H317
Carc. 1B; H350
Aquatic Acute 1; H400
Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

diamide hydrate

Mention Danger
d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hydrazine, solution à 80 %

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 26944

Page 2 de 14

Pictogrammes:



Mentions de danger

- H301+H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H330 Mortel par inhalation.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P405 Garder sous clef.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|------------|---|--------------|----------|----------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 10217-52-4 | diamide hydrate | | | 100 % |
| | | 007-008-00-3 | | |
| | Flam. Liq. 3, Carc. 1B, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H226 H350 H330 H311 H301 H314 H317 H400 H410 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|------------|---|-----------------|----------|
| | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | | |
| 10217-52-4 | | diamide hydrate | 100 % |
| | par inhalation: CL50 = 570 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: DL50 = ca. 262 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 10 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 3 - < 10 Eye Irrit. 2; H319: >= 3 - < 10 | | |

Information supplémentaire

La substance est inscrite sur la liste candidate de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon l'article 59 du règlement REACH. (diamide hydrate)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hydrazine, solution à 80 %

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 26944

Page 3 de 14

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

Après contact avec les yeux: Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

de l'eau si nécessaire avec du charbon actif

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant

corrosif

Réactions allergiques

Toux

Dyspnée

Vomissement

Troubles gastro-intestinaux

Maux de tête

Spasmes

Vertiges

Méthémoglobinémie

Collapsus circulatoire

Troubles du rythme cardiaque

Risque de lésions oculaires graves.

Oedème pulmonaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Produits de combustion dangereux

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hydrazine, solution à 80 %

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 26944

Page 4 de 14

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes d'azote (NOx)

Décomposition avec: Danger d'explosion

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hydrazine, solution à 80 %

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 26944

Page 5 de 14

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.
Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement le vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.
Conserver le récipient bien fermé.
Conserver sous clé.
Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
température de stockage +15°C - +25°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|----------|-------------|------|-------------------|-------------------|-----------|---------|
| 302-01-2 | Hydrazine | 0,01 | 0,013 | | VME (8 h) | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.
Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hydrazine, solution à 80 %

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 26944

Page 6 de 14

conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation: KCL 720 Camapren®

Matériau approprié: CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) 0,65 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 730 Camatril® Velours

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Vêtement de protection

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: K

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--------------------------|
| L'état physique: | Liquide |
| Couleur: | incolore |
| Odeur: | comme: Ammoniac |
| Seuil olfactif: | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion/point de congélation: | -60 °C |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 117-119 °C |
| Inflammabilité: | non applicable |
| Limite inférieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible |
| Limite supérieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair: | 91 °C |
| Température d'auto-inflammation: | 310 °C |
| Température de décomposition: | >25 °C |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hydrazine, solution à 80 %

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 26944

Page 7 de 14

| | |
|---------------------------------------|--------------------------|
| pH-Valeur (à 20 °C): | 10,6-10,7 (10 g/l) |
| Viscosité cinématique: | non déterminé |
| Hydrosolubilité: | Soluble dans: Eau |
| Solubilité dans d'autres solvants | non déterminé |
| La vitesse de dissolution: | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | non déterminé |
| La stabilité de la dispersion: | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: | 13 hPa |
| (à 20 °C) | |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Densité: | 1,02 g/cm ³ |
| Densité relative: | Aucune donnée disponible |
| Densité apparente: | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative: | non déterminé |
| Caractéristiques des particules: | Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

| | |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Dangers d'explosion | |
| Aucune donnée disponible | |
| Combustion entretenue: | Aucune donnée disponible |
| Température d'inflammation spontanée | |
| solide: | non applicable |
| gaz: | non applicable |
| Propriétés comburantes | |
| Aucune donnée disponible | |

Autres caractéristiques de sécurité

| | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| Taux d'évaporation: | non déterminé |
| Épreuve de séparation du solvant: | non déterminé |
| Teneur en corps solides: | non déterminé |
| Point de sublimation: | Aucune donnée disponible |
| Point de ramollissement: | Aucune donnée disponible |
| Point d'écoulement: | Aucune donnée disponible |
| Aucune donnée disponible: | |
| Viscosité dynamique: | 1,33 mPa·s |
| (à 20 °C) | |
| Durée d'écoulement: | non déterminé |

Information supplémentaire

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Agent réducteur, fortes
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant
Métaux
Acide
alcalies (bases)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hydrazine, solution à 80 %

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 26944

Page 8 de 14

mercure et composés du mercure

10.4. Conditions à éviter

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Verre
Articles en caoutchouc
Métal

10.6. Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Toxicité aiguë

Mortel par inhalation.
Toxique en cas d'ingestion.
Toxique par contact cutané.
Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).
irritations des muqueuses
Effet inhalatif: lésion des voies respiratoires.
Les symptômes peuvent être retardés.
résorption (oral)

ETAmél calculé

ATE (orale) 262,0 mg/kg; ATE (cutanée) 300,0 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 0,5000 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 0,0500 mg/l

| N° CAS | Substance | | | | |
|------------|----------------------------------|--------------------|--------|--|---|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 10217-52-4 | diamide hydrate | | | | |
| | orale | DL50 ca. 262 mg/kg | Rat | Publication (2003) | OECD Guideline 401 |
| | cutanée | ATE 300 mg/kg | | | |
| | inhalation (4 h) vapeur | CL50 570 mg/l | Rat | AMA Arch. Ind. Health 12, 609-616 (1955) | Method: other: 5 concentrations tested; |
| | inhalation poussières/brouillard | ATE 0,05 mg/l | | | |

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (diamide hydrate)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hydrazine, solution à 80 %

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 26944

Page 9 de 14

Peut provoquer le cancer. (diamide hydrate)

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Expériences tirées de la pratique

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Autres informations

Irritant

corrosif

Réactions allergiques

Toux

Dyspnée

Vomissement

Troubles gastro-intestinaux

Maux de tête

Spasmes

Vertiges

Méthémoglobinémie

Collapsus circulatoire

Troubles du rythme cardiaque

Risque de lésions oculaires graves.

Oedème pulmonaire

Information supplémentaire

Risque présumé d'effets graves pour les organes.

(reins, coeur, foie)

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hydrazine, solution à 80 %

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 26944

Page 10 de 14

| N° CAS | Substance | | | | | |
|------------|-----------------------------------|----------------|-----------|--------|---|--|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 10217-52-4 | diamide hydrate | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 mg/l | 0,61 | 96 h | Lebistes reticulatus | Wat Res, Vol 11, pp 889-895. (1977) |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l | 0,19 | 48 h | Daphnia pulex | Bull. Environ. Contam. Toxicol. 33: 598- |
| | Toxicité pour les crustacés | NOEC mg/l | 0,01 | 21 d | Daphnia magna | Study report (2010) |
| | Toxicité bactérielle aiguë | (CE50 mg/l) | 8,6 | 3 h | activated sludge of a predominantly domestic sewage | Study report (2010) |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS | Substance | Log Pow |
|------------|-----------------|---------|
| 10217-52-4 | diamide hydrate | -0,16 |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.
Pas de données disponibles pour le mélange.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.
Évacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hydrazine, solution à 80 %

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 26944

Page 11 de 14

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

| | |
|--|-------------------------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 2030 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | HYDRAZINE EN SOLUTION AQUEUSE |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 8 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| Étiquettes: | 8+6.1 |
| Code de classement: | CT1 |
| Dispositions spéciales: | 530 |
| Quantité limitée (LQ): | 1 L |
| Quantité exceptée: | E0 |
| Catégorie de transport: | 2 |
| N° danger: | 86 |
| Code de restriction concernant les tunnels: | E |

Transport fluvial (ADN)

| | |
|--|-------------------------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 2030 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | HYDRAZINE EN SOLUTION AQUEUSE |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 8 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| Étiquettes: | 8+6.1 |
| Code de classement: | CT1 |
| Dispositions spéciales: | 530 802 |
| Quantité limitée (LQ): | 1 L |
| Quantité exceptée: | E0 |

Transport maritime (IMDG)

| | |
|--|-----------------------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 2030 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | HYDRAZINE, AQUEOUS SOLUTION |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 8 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| Étiquettes: | 8+6.1 |
| Dispositions spéciales: | - |
| Quantité limitée (LQ): | 1 L |
| Quantité exceptée: | E0 |
| EmS: | F-A, S-B |

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

| | |
|--|-----------------------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 2030 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | HYDRAZINE, AQUEOUS SOLUTION |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 8 |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hydrazine, solution à 80 %

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 26944

Page 12 de 14

| | |
|--|-------------|
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| Étiquettes: | 8+6.1 |
| Dispositions spéciales: | A1 A36 A803 |
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): | Forbidden |
| Passenger LQ: | Forbidden |
| Quantité exceptée: | E0 |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): | Forbidden |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne): | Forbidden |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo): | 855 |
| IATA-Quantité maximale (cargo): | 30 L |

14.5. Dangers pour l'environnement

| | |
|---------------------------------|-----------|
| DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: | Oui |
| Matières dangereuses: | hydrazine |

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):
diamide hydrate

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): 33 Les CANCÉROGÈNES suivants ou les mélanges contenant les cancérogènes suivants en concentration supérieure à 5 % en poids:
hydrazine (302-01-2)

Informations complémentaires: H2, E1

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

3 - présente un très grave danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation:

Transperce facilement l'épiderme et provoque l'intoxication.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 9,12.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hydrazine, solution à 80 %

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 26944

Page 13 de 14

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
Flam. Liq: Liquide inflammable
Acute Tox: Toxicité aiguë
Skin Corr: Corrosion cutanée
Eye Dam: Lésions oculaires graves
Skin Sens: Sensibilisation cutanée
Carc: Cancérogénicité
Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|-------------------------|-----------------------------|
| Acute Tox. 2; H330 | Méthode de calcul |
| Acute Tox. 3; H301 | Méthode de calcul |
| Acute Tox. 3; H311 | Méthode de calcul |
| Skin Corr. 1B; H314 | Méthode de calcul |
| Eye Dam. 1; H318 | Méthode de calcul |
| Skin Sens. 1; H317 | Méthode de calcul |
| Carc. 1B; H350 | Méthode de calcul |
| Aquatic Acute 1; H400 | Méthode de calcul |
| Aquatic Chronic 1; H410 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H301+H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H350 Peut provoquer le cancer.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hydrazine, solution à 80 %

Date de révision: 31.07.2023

Code du produit: 26944

Page 14 de 14

concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)